

3. DE LA CONSCIENCE

40. Quand Dieu créa l'homme, il déposa en lui un germe divin, une sorte de faculté plus vive et lumineuse comme l'étincelle, ¹ pour éclairer l'esprit et lui faire discerner le bien du mal. ² C'est ce qu'on appelle la conscience, qui est la loi naturelles. ³ Elle est représentée, selon les pères, par les puits que creusa Jacob et que comblèrent les Philistins (cf. Gen 26,15). ⁴ C'est en se conformant à cette loi de la conscience que les patriarches et tous les saints avant la loi écrite ont été agréables à Dieu. Mais les hommes l'ayant progressivement enfouie et foulée aux pieds par leurs péchés, il nous fallut la loi écrite, il nous fallut les saints prophètes, il nous fallut même la venue de notre Seigneur Jésus Christ pour la remettre au jour et la réveiller, pour ranimer par la pratique de ses saints commandements cette étincelle ensevelie. Il est donc désormais en notre pouvoir, soit de l'ensevelir à nouveau, soit de la laisser briller et nous éclairer, si nous lui obéissons. Si, en effet, notre conscience nous dit de faire telle chose et que nous la méprisons, si elle parle de nouveau et que nous ne faisons pas ce qu'elle dit, persistant à la fouler aux pieds, nous finissons par l'ensevelir, et la charge qui pèse sur elle l'empêche désormais de nous parler clairement. Mais telle une lampe dont la clarté est troublée par des impuretés elle commence à nous faire voir les choses plus confusément, pour ainsi dire plus obscurément; ⁵ et de même que dans une eau bourbeuse nul ne peut reconnaître son visage, ⁶ nous en arrivons progressivement à ne plus percevoir la voix de notre conscience, au point de croire presque que nous n'en avons plus. ⁷ Il n'est personne pourtant qui en soit privé, car, nous l'avons dit déjà, c'est quelque chose de divin qui ne meurt jamais; elle nous rappelle sans cesse le devoir, mais c'est nous qui ne l'entendons plus, comme je l'ai dit, pour l'avoir méprisée et foulée aux pieds.

41. Le Prophète pleure pour cela sur Éphraïm en disant : «Éphraïm a opprimé son adversaire et piétiné le jugement» (Os 10,11). C'est la conscience qu'il appelle «adversaire». De là vient qu'il est dit dans l'Évangile : «Mets-toi d'accord au plus tôt avec ton adversaire, tandis que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, le juge aux gardes, et qu'ils ne te jettent en prison. En vérité, je te le dis, tu n'en sortiras pas que tu n'aies payé jusqu'au dernier centime» (Mt 5,25-26). ⁸ Pourquoi appeler la conscience «adversaire ?» Parce qu'elle s'oppose constamment à

¹ Saint JÉRÔME parle de l'étincelle de la conscience qui n'était même pas éteinte chez Caïn : in Ezech. I, 4 : PL 25, 22.

² Dieu a donné à l'homme la conscience pour discerner les choses : BARSANUPHE, Nic. 84.

³ La conscience, loi naturelle, selon ORIGÈNE (in Rom.: PG 14, 1081 A) et S. JEAN CHRYSOSTOME (PG 49, 131-133; PG 55, 482 BC).

⁴ Cf. ORIGÈNE, Hom. 12 in Gen.: GCS, t. 6, p. 112; SC 7, p. 212. PSEUDO-BASILE (ÉVAGRE), lettre 8, n° 2, éd. Courtonne, Paris 1957, p.23.

⁵ Cf. LEFORT, Vies copies de S. Pacôme (p. 232) : «Il en est comme d'une lampe allumée, dont la lumière est encore forte; si on la néglige, peu à peu sa lumière s'éteint, et l'obscurité se fait dans la maison.»

⁶ 3. Cf. Apophtegme dans PE IV, 14, p. 62 (= PL 73, 942 D).

⁷ Cf. LEFORT, Vies copies de S. Pacôme (p. 24) : «La conscience a été mise en l'homme par le Seigneur ...» mais si quelqu'un méprise ses avertissements, «il corrompt sa propre conscience et la brûle, au point que désormais elle ne l'avertit plus ...»

⁸ Dorothée emprunte à l'abbé ISAÏE ces deux citations d'Osée et de Mt. avec leur application à la conscience : Aug. p. 25 (PG 40; 1117 C). Cf. aussi PSEUDO-ATHANASE : PG 28,717 D.

notre volonté mauvaise; elle nous blâme si nous ne faisons pas ce que nous devons faire, et de même, si nous faisons ce que nous ne devons pas faire, c'est elle encore qui nous accuse. Voilà pourquoi on l'appelle «adversaire» et on nous donne ce conseil : «Mets-toi d'accord au plus tôt avec ton adversaire, tandis que tu es en chemin avec lui.» Le chemin, comme l'explique saint Basile, c'est le monde présent. ⁹

42. Efforçons-nous donc, frères, de garder notre conscience, tant que nous sommes en ce monde, prenant soin de ne pas encourir son blâme en quoi que ce soit, et de ne jamais la fouler aux pieds pour la moindre chose. Car vous savez que, de ces petites choses soi-disant sans importance, on en vient à mépriser aussi les grandes. On commence par dire : Qu'importe, si je dis ce mot ? Qu'importe, si je mange ce petit morceau ? Qu'importe, si je m'occupe de cette affaire ? A force de dire : Qu'importe ceci, qu'importe cela, on contracte un chancre mauvais et irritant, on se met à mépriser jusqu'aux choses importantes et plus graves, à piétiner sa conscience, et finalement on court le danger de tomber degré par degré dans une totale insensibilité.

Veillez donc, frères, à ne pas négliger les petites choses, veillez à ne pas les mépriser comme insignifiantes. Elles ne sont pas petites, c'est un chancre, c'est une habitude mauvaise. Soyons vigilants, prenons garde aux choses légères, tant qu'elles sont légères, pour qu'elles ne deviennent pas graves. Vertu et péché commencent par de petites choses, mais conduisent à de grandes, soit bonnes, soit mauvaises. ¹⁰ Aussi le Seigneur nous exhorte-t-il à garder notre conscience, sous la forme d'un avertissement adressé à quelqu'un en particulier : Vois ce que tu fais, malheureux, attention ! «Mets-toi d'accord au plus tôt avec ton adversaire, tandis que tu es en chemin avec lui.» Puis il ajoute, pour montrer le caractère redoutable et dangereux de la situation : «De peur qu'il ne te livre au juge, le juge aux gardes, et qu'ils ne te jettent en prison.» Et après ? «En vérité, je te le dis, tu n'en sortiras pas que tu n'aies payé jusqu'au dernier centime.» Car c'est elle, la conscience, comme je l'ai dit, qui nous instruit du bien et du mal par ses reproches et nous montre ce qui est à faire ou à ne pas faire. Et c'est elle encore qui nous accusera dans le siècle à venir. C'est pourquoi le Seigneur dit «De peur qu'il ne te livre au juge ...» et la suite.

43. Mais garder sa conscience présente une grande diversité d'applications. On doit la garder à l'égard de Dieu, à l'égard du prochain, à l'égard des choses matérielles. A l'égard de Dieu d'abord, en prenant soin de ne pas mépriser ses commandements même dans les choses qui échappent au regard des hommes et dont aucun d'eux ne demandera compte. Celui-là garde sa conscience pour Dieu dans le secret, qui évite par exemple de négliger la prière, de manquer de vigilance lorsqu'une pensée passionnée surgit dans son cœur, de s'y arrêter et d'y consentir; qui évite de soupçonner et de juger le prochain sur les apparences, quand il le voit dire ou faire quelque chose; en un mot, tout ce qui se passe dans le secret et que personne ne connaît sinon Dieu et notre conscience doit être l'objet de notre vigilance. Et c'est cela, la conscience à l'égard de Dieu.

44. La conscience à l'égard du prochain consiste à ne faire absolument rien de ce que l'on sait devoir l'affliger ou le blesser, que ce soit une action, une parole, une altitude ou un regard. Car il est des attitudes blessantes pour le prochain, je vous le répète souvent; un regard aussi peut le blesser. Bref, toutes les fois que l'homme sait qu'il agit dans le dessein de troubler le prochain, sa propre conscience en est souillée, puisqu'elle voit bien qu'il a l'intention de nuire ou d'affliger. Il faut prendre soin de ne pas agir ainsi. Et c'est cela, garder sa conscience à l'égard du prochain.

45. Enfin garder sa conscience à l'égard des choses matérielles, c'est éviter d'en faire mauvais usage, ne rien laisser se perdre ou traîner, ne pas dédaigner de

⁹ Saint BASILE, Hom. in Ps. 1 : PG 29, 220-221. Cl. PG 31, 544 A.

¹⁰ Cf. MARC L'ERMITE, De lege spir. 172 (PG 65, 926 C); Abbé (ISAÏE, Aug., p. 189-190); Apopt. dans Bousset, p. 118.

ramasser et de remettre à sa place un objet qu'on voit traîner, si vil soit-il; c'est éviter aussi de maltraiter ses vêtements. Quelqu'un pourrait, par exemple, porter encore son vêtement une ou deux semaines, et, sans attendre ce délai, il s'empresse d'aller le laver et le battre. Alors qu'il aurait dû lui servir cinq mois ou même davantage, il l'use à force de lavages et le rend inutilisable. C'est agir contre sa conscience.

De même pour la literie. On pourrait souvent se contenter d'un simple chevet, et on désire un grand matelas. On a une couverture de poils, et on veut la changer contre une autre, neuve ou plus belle, par frivolité ou par dégoût. On pourrait se contenter d'un manteau fait de plusieurs pièces, mais on réclame un lainage, et peut-être même se fâchera-t-on, si on ne le reçoit pas. Si, de plus, on se met à jeter les yeux sur son frère et à dire : « Pourquoi lui a-t-il ceci, et pas moi ? Celui-là est heureux » ! Voilà un grand progrès ! Ou bien encore, on étend sa tunique ou sa couverture au soleil, on néglige de la reprendre et on la laisse s'abîmer.¹¹ C'est aussi agir contre la conscience.

Il en est de même pour les aliments. On pourrait se satisfaire avec un peu de légumes ou légumineuses, ou avec quelques olives. Mais au lieu de s'en contenter, on recherche une autre nourriture plus agréable ou plus coûteuse. Tout cela est contre la conscience.

46. Or, les pères disent que le moine ne doit jamais laisser sa conscience le tourmenter pour quoi que ce soit.¹² Il nous faut donc, frères, demeurer toujours vigilants et nous garder de toutes ces fautes pour ne point nous mettre en péril. Le Seigneur lui-même nous en a prévenus, comme nous le disions plus haut. Que Dieu nous donne d'entendre et de garder ces choses, pour que les dits de nos pères ne deviennent pas pour nous un sujet de condamnation.

¹¹ Les Règles Pacbômiennes interdisaient de laisser un vêtement exposé trop longtemps au soleil : Praec. 103 (Boon, p. 41); Praec. et Inst. 6 (Boon, p. 55).

¹² Apopht. Agathon 2 : PG 65, 109 B. Cf. PE III, 8, p. 22.